

Une étude éclaire le sort des irradiés de l'île Longue

Le personnel ayant travaillé sur les armes nucléaires de l'île Longue, de 1972 à 1996, a été exposé à « des doses de radiations tout à fait significatives », révèle une nouvelle étude présentée, jeudi, à Brest.

Frédéric Jacq

● Ils ont travaillé au contact des missiles à têtes nucléaires embarqués sur les sous-marins lanceurs d'engins (SNLE). Près de 200 salariés de la Direction des constructions navales (DCN) ont, de 1972 à 1996, assuré leur montage et leur maintenance, à l'atelier de pyrotechnie de l'île Longue, en presqu'île de Crozon. Nombreux sont ceux qui ont ensuite été victimes de cancer ou d'autres maladies (1), qu'ils imputent à un manque d'information et de protection de leur employeur, sur le danger représenté par les radiations émanant de ces armes.

« Des rayonnements extrêmement pénétrants »

Jeudi, à Brest, des éléments scientifiques nouveaux - via une étude réalisée par le laboratoire associatif Criirad (2) -, sont venus épaissir ce dossier, dont les démêlés finissent régulièrement devant les tribunaux, la DCN et le ministère des Armées ayant déjà été condamnés pour « faute inexcusable ». « Le collectif d'anciens salariés a réussi à collecter des documents qui ont permis de solliciter Bruno Chareyron, ingénieur de la Criirad, pour faire une estimation a posteriori des expositions dans l'atelier de pyrotechnie », explique Annie Thébaud-Mony, présidente de l'Association Henri Pézerat, qui bénéficie d'une antenne locale à



Bruno Chareyron (au centre), conseiller scientifique de la Criirad, en compagnie de membres de l'antenne locale de l'association Henri Pézerat qu'Annie Thébaud-Mony (deuxième à gauche) préside au niveau national. Photo F.J.

Brest, vouée aux « irradiés de l'île Longue ».

« Il n'y a pas de seuil d'innocuité »

À la question de savoir quelle dose de neutrons et de rayons gamma, les salariés de la pyrotechnie ont reçue pendant toute leur carrière, le scientifique apporte des éléments de réponse. Avant 1996, hormis ceux du CEA, ils n'avaient pas de suivi dosimétrique et n'ont reçu de la DCN que des « tentatives de reconstitution des doses ». Selon Bruno Chareyron, les chiffres communiqués montrent des doses reçues « tout à fait significatives », même s'ils sont « entachés d'énormément d'incertitudes ». « Une personne a subi 70 millisieverts, une autre 100 millisieverts. Il faut savoir qu'en matière d'exposition à la radioactivité, il n'y a pas de seuil d'innocuité. Toute dose augmente les risques de cancer, de leucémie, de type tumeur solide, du poumon, du rein, de la thyroïde, etc. Des travaux plus récents montrent aussi qu'on peut craindre d'autres pathologies non-cancéreuses », rappelle l'ingénieur de la Criirad. « À ces niveaux d'exposition, forcément, le

risque de pathologies radio-induites est plus important. Et c'est donc essentiel que leur préjudice soit reconnu », conclut Bruno Chareyron.

Une commission d'enquête parlementaire réclamée

Parmi les revendications portées par le collectif des « irradiés de l'île Longue », figure la création d'un groupe pluridisciplinaire pour produire un travail scientifique afin de mieux reconstituer ces expositions. Il demande aussi la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de travail et la réparation des « atteintes liées au travail dans le nucléaire militaire ». Contacté par Le Télégramme, jeudi matin, le ministère des Armées n'avait pas réagi, dans la soirée, à cette nouvelle étude scientifique.

1. Une étude dévoilée par l'UBO, en 2021, a montré que, sur les 200 personnes concernées, 54 étaient décédées, à une moyenne d'âge de 62 ans et que, sur 97 répondants, 63 ont déclaré une maladie, dont 23 cancers.

2. Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité.

U
d
la

Roi

● S
vou
à
à vi
mê
ter
cre
con
av
dis
Le p
can
con
pou
trav
pou
de s
le
regi
cipi

Inf
ma

« Le
veil
déc
hui



À C
Pho

Ma
et

